

Les agents de Carpentras souhaitent, à défaut de pouvoir être présents lors du CT du 09/10/2015, faire part de leurs réflexions sur la mise en place des PCRP.

L'absence de PCRP sur ce site va obliger certains agents à s'éloigner de leur résidence familiale, augmentant ainsi leur temps de trajet avec un accroissement des risques routiers et une perte de pouvoir d'achat. Cela va également obliger d'autres agents à exercer de nouvelles missions qui ne seront plus en adéquation avec les tâches accomplies jusqu'à présent et réalisées avec un fort investissement et une grande implication personnelle.

Nous regrettons que le projet proposé par la direction ne prévoit pas la création d'un PCRP sur le site de Carpentras alors que dans les faits l'implantation d'une telle structure semblait naturelle.

En effet, Carpentras possède un tissu fiscal patrimonial parfaitement adapté à l'implantation d'une telle structure. De plus l'ensemble des agents concernés étaient réunis au même étage et dans le même couloir permettant une mutualisation des connaissances et un contrôle des dossiers sous tous leurs aspects (personnels, professionnels et patrimonial) et entraînant une synergie propre à une vision globale des dossiers.

C'est pourquoi les agents soussignés demandent l'implantation d'un PCE et d'un PCRP sur le site de Carpentras.

J. RABIER



Sandra CAT



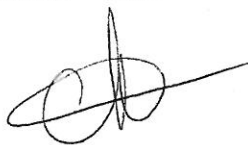
Sophie MANNON



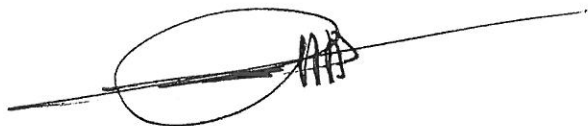
MR JEREMY JIN



LOCRET Catherine.



Michel Teynier



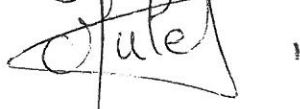
S. Palau



V. SERRES



FRANÇOIS MULET



F. Roux

